LES

COMTES HÉRÉDITAIRES D'ANGOULÊME

DE

VOUGRIN Ier A AUDOIN II

(869-1032)

PAR

J. DEPOIN

Secrétaire Général de la Société Historique du Vexin



ANGOULÊME

IMPRIMERIE L. COQUEMARD & Cie

42, rue Fontaine du Lizier, 42

1905

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, Année 1904.

TIRAGE A 200 EXEMPLAIRES

LES

COMTES HÉRÉDITAIRES D'ANGOULÊME

DE

VOUGRIN Ier A AUDOIN II

(869-1032)

I

Angoulême eut des comtes particuliers sous les premiers Mérovingiens. Saint Eparchius ou Cybard, vers le milieu du VIe siècle, dépendit et ranima un voleur fourché par ordre du comte *Ramnoul Ier*. Après la mort du vénéré patron d'Angoulême, son intercession rendit à la santé un successeur de Ramnoul *(Waragailfus, comitivam exercens militiam)* (*). Grégoire de Tours cite deux autre comtes, *Maracharius* et *Nantinus*, contemporains de Childebert II. Sous ce prince (575-596), la basilique élevée sur le tombeau de saint Cybard étant devenue le centre d'un monastère, l'avouerie de cette abbaye fut donnée aux comtes d'Angoulême. Ils reçu-

(*) *Acta Sanctorum Julii*, I, 115, 116.

rent, à titre d'émolument, la terre de Rancogne en bénéfice (*).

On voit par là de quelle importance est l'étude des archives de Saint-Cybard pour éclairer l'histoire des comtes d'Angoulême. Les plus intéressantes des observations rassemblées dans la présente communication sont tirées du plus considérable des cartulaires de cette abbaye. Ces recueils, inédits encore, feront l'objet d'une publication prochaine, que prépare M. de La Martinière, archiviste de la Charente.

L'objet de ce mémoire n'est point de rechercher la suite des comtes amovibles institués en Angoumois par les Mérovingiens et les Carolingiens, mais uniquement de fixer la succession des comtes héréditaires issus de *Vougrin l'Ancien*, depuis la fin du règne de Charles le Chauve jusqu'à l'avènement de Henri Ier.

II

Vulgrinus, ou Vougrin Ier, le fondateur de la dynastie des Vougrinides qui gouverna l'Angoumois durant trois siècles et demi, était de haute naissance. Il eut pour frère *Hilduinus* ou Audoin, abbé de Saint-Denis de 816 à 842, abbé de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Germain-des-Prés, archichapelain de Louis le Pieux ; bref, un des plus grands personnages de l'Empire.

Vougrin était de plus l'allié (*propinquus*) du roi

(*) Adémar, III, 36. — Rancogne, cne de La Rochefoucauld, arrt d'Angoulême.

Charles le Chauve (1). Pris dans son sens habituel, ce terme familial laisserait supposer une parenté entre Vougrin et la reine Ermentrude, première femme de Charles, fille d'Eudes Ier, comte d'Orléans. D'autres indices, sur lesquels ce n'est pas le moment d'insister, confirmeraient cette hypothèse. Un rattachement s'établirait par là entre le premier comte héréditaire d'Angoulême et Robert le Fort. Celui-ci, d'après les Annales de Xanten, était *ortus de Francia*, celui-là l'était de même, d'après une source utilisée par l'interpolateur limousin d'Adémar (2), et ce terme géographique est à prendre évidemment dans son acception courante au IXe siècle. D'ailleurs la même source place en *Francia* le diocèse dont un neveu de Vougrin (3), appelé *Frodebertus* (c'est-à-dire Rodbertus ou Robert) était évêque, et ce diocèse serait celui de Bâle (3). C'est en *Francia* que naquit Vougrin, c'est là qu'il résidait après son mariage; c'est de là qu'il partit avec ses deux fils (4) pour aller, en 859 ou 860 (5), prendre possession du comté d'Agen.

Il ne devait plus revenir au lieu de sa naissance. Une telle expatriation n'avait, à l'époque carolingienne, rien d'anormal. D'ailleurs, au poste qui lui était confié, Vougrin avait des droits du chef de sa femme. Sœur

(1) Adémar, III 19. — Duplessis, *Annales de Paris*, pp. 15, 17, 23, 133, 137. 140.

(2) Éd. Chavanon, p. 137 (Ad. III, 19).

(3) Éd. Chavanon, p. 141 (Ad. III, 23) et p. 137, note 7.

(4) *Alduinus comes. . vocato a Francia Fredeberto episcopo consanguineo suo.* (ibid.). — Donc Frodbert était neveu de Vougrin : car la mère d'Audoin était de Languedoc.

(5) *Rexit perstrenue Aginnum per XXVI annos*, dit l'interpolateur de Limoges (Éd Chavanon, p. 140; ad. Adém. III, 21).Vougrin mourut le 3 mai 886 *(Ann. Limovicenses ; Annales Egolismenses*, ap. Pertz, XVI, 486).

de Guillaume II, comte de Toulouse (3), c'était une des filles de Bernard, duc de Septimanie et chambrier de Louis le Pieux. Sa mère, la duchesse Douée (*Duoda*), était sœur de l'impératrice Judith, comme on le voit par le nom de *frère chéri* qu'elle donne à Louis le Pieux, en rappelant sa mort dans le mémorial qu'elle écrivit pour l'instruction de son second fils.

Par cette alliance, un rapprochement nouveau s'établit entre Vougrin, mari d'une nièce de Judith, et Charles le Chauve, fils de cette princesse. Aussi Vougrin resta-t-il fidèle à Charles le Chauve, tandis que son frère Audoin prenait le parti des fils de Louis le Pieux et d'Ermengarde contre leur belle-mère Judith, accusée par eux d'adultère avec ce même duc Bernard. C'est pour ces motifs que Charles le Chauve fut sans doute amené à confier plus tard à Vougrin, malgré son âge avancé (3), le gouvernement de deux autres provinces.

III

C'était le temps où les Normands — *more formicarum ebullientes*, suivant la métaphore pittoresque d'un moine de Charroux — envahissaient le sud-ouest de la France. Le comte d'Angoulême Turpin, vaillant, généreux et populaire, succomba le 5 octobre 863 en défendant contre eux son pays.

Son jeune frère, Émenon, voyant la capitale du comté réduite en cendres par les pirates, prit pour poste de défense le château de Rancogne, où il s'était fortifié. Bientôt la guerre éclata entre lui et son voisin

Landri, comte de Saintes. Le 16 juin 866 les deux rivaux en vinrent aux prises. Landri fut tué ; Émenon blessé se retira dans son château où il succomba le 22 juin (6). Il laissait un fils au berceau, Adémar, seul héritier de toute sa race. « A cette nouvelle *(hoc audito)*, dit Adémar de Chabannes, Charles le Chauve décida de confier à Vougrin le comté d'Angoulême et celui de Périgueux ».

Faut-il prendre ces termes (*hoc audito*) dans leur rigueur ? Doit-on attribuer, dès lors, à Vougrin, l'initiative de la reconstruction d'Angoulême, commencée le 31 mai 868 ?

C'est au moins douteux. Avant de recourir au comte d'Agen, il est vraisemblable qu'on chercha plus à proximité, et que le comté d'Angoulême fut commis tout d'abord à l'un des fils de Ramnoul, comte de Poitiers, tué à Brissarthe aux côtés de Robert le Fort. La charte de fondation du prieuré de Cunaud, datée de 868, porte les souscriptions de plusieurs comtes de la région, dont aucun ne s'appelle Vougrin, mais on rencontre parmi eux un *Ramnulfus comes*. A la fin de 868, les fils de Ramnoul tombèrent en disgrâce, et Charles le Chauve leur enleva leurs bénéfices.

Ce fut, croyons-nous, dans ces conjonctures, que Charles le Chauve se décida à faire appel au comte Vougrin. L'interpolation de Limoges attribue à celui-ci dix-sept ans de séjour à Angoulême (2). Sa mort est du 3 mai 886 ; son avénement serait donc postérieur au 2 mai 869 et antérieur au 3 mai 870. Son gouver-

(6) *a. Chronicon Aquitanicum* (Pertz, II, 253) ; — *b. Annales Egolismenses* (Pertz, XVI, 486) ; — *c. Annales Egolismenses* (Pertz, IV, 5).

nement, d'après une autre indication du même manuscrit, commença dans l'année qui suivit la mort de Lothaire II (8 août 869) (3). Adémar laisse entendre que le roi Charles désigna simultanément Vougrin comme comte et Olive (*Oliba* ou, par une allusion biblique, *Ooliba*) comme évêque d'Angoulême (1). Mais ce synchronisme est sans intérêt, la date de l'intronisation d'Olive, et même celle de la mort de Gerbaud, son prédécesseur, étant incertaines.

IV

Vougrin soutint avec vigueur les assauts réitérés des Normands (7). Pour la défense du pays contre les Païens il fit élever, à l'instar de Rancogne, deux autres forteresses, Marcillac et Matha (8). A Marcillac fut placé le siège d'un tribunal et d'une vicomté. Le juriste Robert (*legis doctus*) et le vicomte Ramnoul furent chargés de gérer ces offices (7).

L'interpolateur de Limoges ajoute que Carloman et plus tard Charles-le-Gros (9) confièrent à Vougrin le *missaticum* d'Aquitaine et que celui-ci, tout âgé qu'il fût, parcourait les villes en rendant la justice, *assisté de ses rambourgs (cum ramburgis)* (2). Ce détail con-

(7) Adémar, III, 20.

(8) *Martiliacum* et *Mastacium* : c^ne^, c^on^ de Rouillac, arr^t^ d'Angoulême ; et ch.-l. de c^on^, arr^t^ de S^t^-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

(9) Par une confusion entre les deux Carloman contemporains, le roi de France et le roi de Germanie, l'interpolation présente l'empereur Charles (le Gros) comme frère du premier, alors qu'il était du second, auquel d'ailleurs il succéda.

corde avec les indications d'un acte analysé par Adémar sur les marges du manuscrit de Leyde. Cet acte, daté de l'an 2 de Carloman (880-882), mentionne un jugement par le comte Vougrin et ses assesseurs (*cum raimburgis suis in mallo publico*) dans des assises publiques tenues à Angoulême (10). Cette confirmation authentique d'une des indications tout à fait spéciales à l'interpolation de Limoges nous semble devoir être soulignée.

Vougrin mourut le 3 mai 886 (5) et fut enterré le 6 près de la basilique de Saint-Cybard (7). La chronique d'Aquitaine lui donne le titre de comte de Périgord (6). Avant sa mort, il disposa de ses honneurs, laissant à l'aîné de ses fils, Audoin I, le comté d'Angoulême ; au second, Guillaume I, ceux de Périgueux et d'Agen (7).

Cette assertion d'Adémar concorde avec la durée de trente ans qu'il attribue au principat d'Audoin, mort le 27 mars 916 (11). Mais comment concilier cette chronologie avec la présence à Angoulême, au milieu de cette période, d'un comte différent, y exerçant sa juridiction ? Un document hagiographique vient heureusement donner la clé de cette énigme.

C'est la relation détaillée, écrite par un moine de Charroux, des événements qui provoquèrent la cession à son monastère du domaine de Loubillé par le comte Audoin Ier. Cette narration d'un style élégant et orné, dont Adémar a tiré, « dans sa langue plate et inco-

(10) *Cum resideret Vulgrimnus comes Aequalisma cum raimburgis in mallo publico... S. Ramnulfo vicecomiti... Actum anno II regnante Carlomanno.* (Ed. par L. Delisle, *Notes et extraits des manuscrits de la Bibl. Nationale*, 1896, XXXV, 317).

(11) Adémar, III, 23.

lore » (12), une analyse assez fidèle, est la source où il a puisé aussi l'attribution, si discutée, au roi Eudes du titre antérieur de *duc d'Aquitaine*. Elle débute ainsi :

« Odone qui, consilio Francorum, *cùm esset dux Aquitaniæ*, rex elevatus fuerat, regni principatum obtinente, Normanna gens non mediocriter perfida, more formicarum ebullientes, fines Carolorum et precipue Aquitaniam continuis improvisisque decursibus depopulabantur. Quorum metu accolæ regionis compulsi, ad munitia superioris Aquitaniæ sese contulere. Loci Carrofensis etiam monachi... urbem Engolismam quæ tunc temporis inter Aquitaniæ urbes, cum murorum ambitu, tum naturali loci situ, munitior habebatur, adientes... »

Ce fut pour ces motifs que les moines de Charroux portèrent à Angoulême le plus précieux de leurs reliquaires contenant un fragment insigne de la Croix. C'était un dépôt laissé à la bonne foi de l'évêque et du comte. La tourmente passée, ils revinrent le réclamer. Mais, dans l'intervalle, Audoin ayant appelé à Angoulême des architectes de la *Francia* (3), avait fait élever, près de la basilique sans doute en ruines (13) de Saint-Cybard, un second édifice que son cousin l'évêque de Bâle consacra (3), et qui touchait au chevet même de la basilique.

La nouvelle église fut dédiée au Saint-Sauveur, comme il était d'usage alors pour celles destinées à recevoir une portion du bois de la Croix. Audoin y fit, en effet, placer le reliquaire de Charroux, en l'hon-

(12) Chavanon, *Préface, p.* xvi.

(13) C'est apparemment pour ce motif que Vougrin ne fut pas inhumé *dans* l'ancienne basilique, mais *auprès* (*juxtà*) (Adémar, III, 20).

neur duquel il fit orner somptueusement l'édifice. Son désir était aussi d'y transférer le corps de saint Cybard, et Frodbert devait accomplir cette translation après la dédicace de l'église. Mais, à peine cette longue et laborieuse cérémonie venait-elle de s'achever, que le prélat consécrateur s'affaissa entre les bras de ses assistants et expira doucement au pied du maître-autel (3). L'évêque Olive l'inhuma au lieu même où il avait succombé (1). Olive lui survécut peu de temps (3).

Cet épisode se place entre l'avénement d'Eudes, en 888, et la mort d'Olive, qu'Adémar fixe à 891 et les annalistes à 893. C'est sous le second successeur d'Olive, Gombaud, sacré le 2 mars 896, que les moines de Charroux sollicitèrent la restitution de leur dépôt. A leur profonde déception, le comte Audoin refusa de le rendre. Ils s'en retournèrent navrés, invoquant la vengeance du Ciel.

Bientôt une maladie de langueur envahit le dépositaire infidèle et, pendant sept ans, Audoin fut privé de tout exercice d'une vie active (*gravi languore corporis per septennium percussus*), dit le narrateur de Charroux (14).

L'impotence subite qui frappa le comte Audoin explique comment son frère Guillaume de Périgord vint, en 898 au plus tard, administrer Angoulême, laissant ses autres comtés à son fils Bernard I.

Une des chartes de Saint-Cybard analysées par Adémar sur les marges du manuscrit de Leyde dit for-

(14) Adémar dit : *Per annos vero septem langore corpus multatus est*, et l'interpolateur : *Per annos multos*. L'*Historia pontificum* éditée par Castaigne (*Rerum Engolismensium scriptores*, t. I) porte à tort : *Post annos vero septem*.

mellement qu'au temps du roi Eudes (mort le 2 janvier 899) Guillaume fut comte d'Angoulême : *Tempore Odonis regis fuit Willelmus comes Engolismensis* (14).

Or ce Guillaume est bien le fils de Vougrin, comme le prouve un acte de donation — inédit, croyons-nous — transcrit au cartulaire in-folio, du XII^e^ siècle, du fonds Saint-Cybard aux archives de la Charente (15). Un domaine indivis de leur commun patrimoine est cédé par ce comte (*in Dei nomine vir illuster Willelmus comis qui fuit filius Vulgrimno*) par sa femme *Regilindis* et par deux personnages leurs alliés, *Theoto* et *Ausbertus* (peut-être *Gausbertus*). La pièce est ainsi datée : *Facta cessio ista in mense januario, anno VIII regnante Carolo rege*, c'est-à-dire janvier 901, Charles le Simple ayant fait remonter le début de son règne à sa proclamation en 893. L'évêque Gombaud apparaît comme *rector* du monastère occupé par des chanoines remplaçant alors les moines dispersés par les Normands.

Qu'était Regilinde, femme de Guillaume de Périgueux ? Une addition précieuse de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* au texte d'Adémar montre qu'elle était fille de Robert le Fort, et, par suite, qu'elle était née au plus tard en 866 (16).

(15) N° CCXI, fol. CVI.

(16) Post cujus (Aldoini) mortem, occisi sunt a Bernardo *nepote Odonis*, in ultionem Sancie sororis, Lambertus vicecomes et *Ramnulfus* frater ejus qui eam occidere conati sunt (Cap. XVI). Adémar qui omet *nepote Odonis*, ajoute en revanche deux précisions au récit et le rectifie sur un point : « Post cujus mortem *secundo anno*, occisi sunt a Bernardo in ultionem Sancie sororis *sue* quam occidere conati sunt, Lambertus, vicecomes *Martilipcensis* et *Arnaldus* frater ejus. » Le nom d'*Arnaud*, donné par les *Annales Egolismenses*, est le vrai. Ramnoul était le père et non le frère de Lambert.

La maladie d'Audoin, ayant duré sept ans, prit fin vers 905. Lorsqu'il eut recouvré la santé commença dans le pays une disette qui, se prolongeant, prit le caractère d'une famine effroyable. Les hommes, devenus loups, assassinaient leurs semblables pour les dévorer (11). De tels actes de cannibalisme n'ont absolument rien de légendaire. Cinquante ans d'invasions normandes et de guerres civiles rendent très vraisemblable l'existence de grandes disettes au début du x^e^ siècle, et il n'y a aucune raison de bonne critique pour révoquer en doute la narration de Charroux recueillie par Adémar (11).

Il faut du reste que ce fléau ait pris les proportions d'une catastrophe inouïe, pour qu'il ait pu frapper l'esprit du comte Audoin au point de le décider à se dessaisir du pieux trésor qu'il avait usurpé.

L'année qui précéda sa mort (915) Audoin, regardant les calamités qui l'avaient accablé comme un châtiment de son indélicatesse, envoya Guillaume, son fils, reporter au monastère de Charroux le fragment de la Croix, renfermé dans une châsse d'or sertie de perles. Il accompagna cette restitution d'une offrande expiatoire : le don de la terre de Loubillé (17).

V

Audoin I^er^ mourut le 29 mars 916 et fut inhumé auprès de son père Vougrin I. A cette époque, son fils, Guillaume II, né probablement après son rétablisse-

(17) *Lubeliaco villam* (Adémar, III, 23). L'*Historia pontificum* (cap. XVI) porte : *Tribeliacensem villam.*

ment, n'était pas en âge de gouverner. Bernard, son cousin, ne pouvait quitter Périgueux, car il n'avait pas non plus de fils assez âgés pour le suppléer (18). Il délégua l'autorité temporaire, qui eût dû lui revenir, à son beau-frère Adémar Ier, fils de l'ancien comte d'Angoulême mort en 867.

Descendant, par son père Émenon, de Bernard Ier, comte de Poitiers sous Charlemagne, Adémar n'avait cessé de revendiquer ce comté, passé par alliance dans la famille des comtes du Maine, après la disgrâce des fils de Ramnoul II. Lorsque Ramnoul III, frère du comte Gausbert et d'Ebles, abbé de Saint-Denis, mourut à la cour du roi Eudes, en 892, ce prince fit droit aux réclamations d'Adémar et lui donna le comté de Poitiers. Adémar était déjà l'un de ses grands officiers (19) et lui devint allié en épousant Sanche, sœur de Bernard de Périgueux (11) et par conséquent nièce du roi (17). Mais après la mort d'Eudes, Guillaume d'Aquitaine, tuteur du jeune Ebles, fils naturel de Ramnoul, vint occuper Poitiers et y installa son filleul; dès 902, Ebles avait repris la place du rival de son père.

Qu'Adémar, fils d'Émenon, ait occupé le comté d'Angoulême, c'est ce qu'affirme un texte incontestable (20) et ce qui ressort par déduction d'un passage

(18) Le *troisième* fils de Bernard fut tué dans un combat en 975. Il est difficile de lui supposer plus de 60 ans, ce qui reporte sa naissance à 915 au plus tôt. On peut admettre que l'aîné de ses frères naquit entre 902 et 904.

(19) Nous interprétons ainsi les termes de l'interpolateur de Limoges: *Odone magno honore in palatium habitus.*

(20) *An. 930, Ademarus comes Egolismensis, maritus Sancie comitisse, obiit 4 nonas aprilis (Annales Egolismenses*, ap. Pertz, IV, 5). — Il mourut sans enfants et fut enterré à Saint-Hilaire de Poitiers. Sanche, décédée un 4 avril, fut inhumée à Angoulême près de son aïeul Vougrin (Adémar, III, 24).

d'Adémar de Chabannes (21). On ne peut guère s'expliquer autrement, d'ailleurs, la révolte des fils du vicomte Ramnoul Ier contre la femme d'Adémar, la comtesse Sanche.

Ramnoul, que Vougrin avait amené avec lui (22) et créé vicomte à Marcillac, avait épousé Sénegonde, avec laquelle, en 888, il offrait à Saint-Cybard l'église de Nersac-sur-Charente, bâtie par eux en l'honneur de saint Pierre, et dont l'évêque Olive fit la dédicace le 10 décembre 887 (23).

Lambert, l'aîné des trois fils de Ramnoul, avait succédé à son père après la mort du roi Eudes (24). Pour un motif qu'on ignore, il fut disgracié — sans doute par Adémar Ier — car il était remplacé, dès novembre 917, par un vicomte Gauslin (25). Au cours de ce même hiver Lambert et son frère Arnaud s'attaquaient à la comtesse Sanche qui faillit périr entre leur mains. Informé de cette attentat, Bernard de Périgord marcha sur Angoulême, s'empara des rebelles et les fit exécuter par le glaive pour crime de félonie, le 10 avril 918 (26).

Le comte de Périgord se rendit compte toutefois qu'il y avait dans le pays des susceptibilités à ménager. Il rendit la vicomté de Marcillac à Odalric Ier, le plus jeune fils de Ramnoul (11), et installa comme régent du

(21) *Alduino et Willelmo familiarissimus existens, honore eorum* (i. e. comitatu) *ac si frater potiri videbatur* (Ademar, III, 21).

(22) *Qui cum eo venerat* (Interp. de Limoges, éd. Chavanon, p. 138).

(23) Notes d'Adémar, ap. *Notices*, XXXV, 315, 317. — Coll. Baluze, XXXVIII, 140. — Cartulaire de Saint-Cybard, n° CCXXVIII, fol. CXVI.

(24) *Post obitum Odonis regis, Carolo rege, tempore Lamberti vicecomitis* (Notes d'Adémar, loc. cit.)

(25) *Gallia Christiana*, II, Instrumenta, col. 443.

(26) *Lantbertus vicecomes Egolismensis et Arnaldus frater ejus gladio sunt trucidati* (Pertz, IV, 5 ; XVI, 486 ; Adémar, III, 23.)

comté l'aîné de ses fils, *Arnaud Ier*, surnommé *Aoûteron* (27). Dès juillet 918, Arnaud souscrit en qualité d'avoué de Saint-Cybard — charge héréditaire des comtes d'Angoulême — une charte de Gombaud, évêque de cette ville (28).

Quelques années plus tard Guillaume II, fils d'Audoin I, devenu majeur, prit la direction du comté. Adémar accueille le récit légendaire d'un combat corps à corps dans lequel le comte aurait, d'un coup d'épée, fendu par le milieu, à travers sa cuirasse, le roi normand Storm (29). De là lui serait venu le surnom de Taillefer (30). Ce récit, embelli encore par l'interpolateur de Limoges, qui attribue pour auteur au braquemart de Guillaume le forgeron Véland (*quem Walander faber cuserat*), a dû être forgé lui-même après coup pour expliquer un surnom qui, moins d'un demi siècle après, était porté par un comte de Toulouse du même prénom de Guillaume. Ne serait-ce pas plutôt, comme

(27) C'est ainsi que nous traduisons *Avultro* ou *Avoltronus*. L'*aoûteron* est le nom donné à l'ouvrier des champs qui n'apparaît qu'au mois d'août, et qu'on engage pour les travaux de la moisson : c'est un *tard-venu*. Arnaud a pu être ainsi appelé parce que sa naissance fut tardive, ou parce qu'elle eut lieu au temps de la moisson. Adémar ne donne aucun surnom à Arnaud Ier. L'interpolateur de Limoges lui attribue celui de *Boirratio*, tiré d'une fable ridicule (éd. Chavanon, p. 149).

(28) L'acte où figure *Arnardus advocatus* (Cartul. de Saint-Cybard, n° CCXXXV, fol. CXXI) est daté de l'an 15 du roi Charles (le Simple). Mais en 908, Audoin I était comte d'Angoulême. La correction *anno XXV*, au lieu de *anno XV*, s'impose. Une des notes d'Adémar (*Notices*, XXXV, 317) porte : *Tempore Caroli minoris (Simplicis) Arnaldus comes filius Bernardi.*

(29) Ce nom est imprimé à tort *Storin* (Adémar, III, 28; éd. Chavanon, p. 149). *Stormand*, en danois, veut dire un grand du royaume, un magnat.

(30) Surnom traduit en latin tantôt par *Sector ferri*, tantôt par *Incisor ferri*, mais dont la forme la plus ancienne est *Talafer*, analogue à *Talarandus* qui lui est contemporain et qui est devenu *Talleyrand*, se prononçant *Tailleran*.

la plupart des surnoms de ce temps, une réminiscence ancestrale? Et n'en faut-il pas chercher la source à Toulouse même, d'où la mère d'Audoin Ier l'aurait apporté?

VI

Adémar rapporte que Guillaume Taillefer et son cousin Bernard de Périgord, ayant assemblé les nobles du pays, rétablirent solennellement à Saint-Cybard l'ordre monastique, remplacèrent les chanoines par des bénédictins, et instituèrent pour abbé Mainard, probablement parent du vicomte de Saintes homonyme.

Mainard ayant fait élever, près de l'ancienne basilique, une élégante chapelle de la Résurrection, Guillaume II lui fit don des églises Saint-Hilaire de Pillac en Périgord et Sainte-Eugénie de Peyrat en Saintonge, avec plusieurs domaines importants. On cite parmi les témoins de cette donation le comte Bernard et son fils Arnaud, le vicomte Odalric de Marcillac, le vicomte Adémar et les deux fils de Guillaume II, Arnaud et Adémar.

Tout ce passage d'Adémar (III, 24) est transcrit mot pour mot au Cartulaire de Saint-Cybard et précédé de cette mention : *In Gestis Francorum sic legitur.* C'est donc sous le titre de *Gesta Francorum* qu'un peu plus d'un siècle après sa rédaction, l'œuvre du chroniqueur angoumois était connue.

Mais le même cartulaire contient le texte même de l'acte de donation — ou plutôt de confirmation dressé

par ordre du comte Guillaume devenu lui-même moine de Saint-Cybard — détail qu'Adémar de Chabannes et son interpolateur limousin n'ont pas relevé. De plus, Guillaume s'assure le consentement d'un co-donateur, le diacre Gausbert, qui pourrait bien être l'Ausbert associé en 901 à la donation de Guillaume Ier (31).

Les souscriptions de cet acte ne sont pas moins intéressantes. Les voici :

S. domni Guillelmi comitis et monachi.
S. Bernardi comitis.
S. Arnaldi, filii sui, comitis.
S. Odolrici vicecomitis.
S. Mainardi vicecomitis.
S. Seguini. S. Mainardi. S. Ramnulfi. S. Aladoni.
S. Ademari comitis filii Guillelmi (32).

Ainsi, après Guillaume qui, devenu moine, conserve le titre honorifique de l'office dont il s'est démis, vient le comte de Périgord, son frère, puis Arnaud, fils aîné de Bernard, titré comte parce qu'il exerça par anticipation les fonctions comtales à Angoulême ; puis les vicomtes d'Angoumois et de Saintonge, Odalric Ier et Mainard le Riche, et enfin, le nouveau comte d'Angoulême, Adémar II, fils de Guillaume II. Arnaud, bien qu'il fût l'aîné des fils de Guillaume, non seulement ne lui succéda pas, mais il ne figure même pas parmi les signataires de la charte. Pourtant, comme son frère, il était fils naturel de Guillaume II, qui ne laissa pas d'enfants légitimes : mais, issus de mères diffé-

(31) Peut-être Théoton et Gausbert étaient-ils deux clercs, frères cadets d'Audoin et de Guillaume de Périgord.
(32) N° CCXXII, fol. CXII.

rentes, tandis qu'Adémar étant né d'une femme libre d'engagements, Arnaud était le fruit d'un adultère, c'est-à-dire que sa mère avait été enlevée par le comte Guillaume à son mari. Adémar était apte à succéder aux charges de son père, tandis qu'Arnaud pouvait seulement obtenir un apanage.

Adémar de Chabannes nous a soigneusement laissé ignorer ces détails (dont l'un nous est fourni par l'interpolateur de Limoges (33) et l'autre par l'*Historia pontificum*) (34); à l'en croire, on supposerait naturellement qu'à la mort de Guillaume, son cousin Bernard profita de la trop grande jeunesse d'Arnaud pour s'emparer d'Angoulême, et que ses fils s'y maintinrent par une sorte d'usurpation à laquelle Arnaud mit fin en recouvrant par la force l'héritage paternel (35).

En l'exhérédant au profit de son frère cadet, Guillaume avait lui-même dénié à Arnaud tout droit à sa succession. Aussi, lorsqu'Adémar II mourut sans hoirs, Bernard de Périgord réunit l'Angoumois à son comté (36) et le laissa à ses enfants. Adémar de Chabannes dit que cette dynastie gouverna 30 ans à Angoulême. L'expiration de cette période tombe après le 27 juillet 975, date où Ramnoul Bompar, troisième fils de Bernard,

(33) *Willelmus non habuit prolem ex legitima conjuge. Nam supradicti Arnaldus et Ademarus ex concubinis* (au pluriel) *ei nati sunt.* (Ed. Chavanon, p. 146; Adémar III, 21).

(34) *Arnaldus dictus Manzer, quia erat adulterinus* (cap. XIX).

(35) *Rannulfus extinctus est ab Arnaldo, qui pro patre suo in principatum Engolismae successit* (III, 28).

(36) L'unique document d'archives constatant la présence du comte Bernard à Angoulême nous est connu par une analyse d'Adémar qui ne porte pas de date : (*Dederunt*) *unum mansum* (Sancto Eparchio) *in villa Lupsalto* (Lupsault), *Matfredus et filius ejus Gauzfredus. S. Bernardi comitis. S. Odolrici vicecomitis* (*Notices*, XXXV, 318).

fut tué dans un combat. Mais Richard, son frère, se maintint quelque temps encore. On peut croire que ce fut jusqu'en 982, car le chroniqueur laisse entendre que l'avénement de Bernard suivit la mort de l'évêque Foucaud (10 février 952) (37).

Ce fut à l'aîné de ses fils, Arnaud Aoûteron, qui avait déjà par intérim exercé les fonctions comtales à Angoulême, que Bernard laissa ses deux comtés. Arnaud abusa de son droit d'avouerie pour soustraire au patrimoine de Saint-Cybard deux beaux domaines : Saillant (38) près de Barbezieux, dont il s'empara, et Bouex (38) aux portes d'Angoulême, qu'il donna à Hélie Ier, comte de la Marche, fils de sa sœur Emme et de Boson-le-Vieux (37). En compensation, il légua, en mourant, la terre de Jarnac à Saint-Cybard (38). De concert avec sa femme Audelinde (*Aldealendis*), il fit abandon aux moines et à Guigues, leur abbé, de nombreux droits dûs par eux aux comtes d'Angoulême (39).

Son frère Guillaume III surnommé Talleyrand (*Talerandus*) lui succéda et mourut regretté le 8 août 962. Un des annalistes le qualifie : « *Valde amantissimus comes* » (6 *b*). Après lui gouverna Ramnoul, auquel Adémar de Chabannes donne le surnom de Bompar (*Bomparius*). C'était le troisième fils du comte Bernard.

(37) Il n'y a aucune présomption qui permette de révoquer en doute le récit d'Adémar (III, 28), confirmé par les deux *Annales Egolismenses*, d'après lequel les *quatre fils* de Bernard se succédèrent à Angoulême.

(38) *Villam Salasensem ; Villam Boensi ; Villam Ajarniacensem*. M. Chavanon (p. 149) n'identifie pas ces deux dernières localités et propose avec hésitation, pour la première, Chez-Salais (?) canton d'Angoulême.

(39) Notes d'Adémar (*Notices*, XXXV, 317).

VII

Guillaume II, avant de mourir, avait largement disposé de ses biens. Outre ses libéralités à Saint-Cybard et à Saint-Martial, il avait donné à son vassal Itier de Bouex la terre de Cellefrouin, et à son fils Arnaud un domaine voisin, probablement celui de Mansle, où se trouvait compris l'ermitage de Saint-Amant. « *L'an 956*, dit une chronique dont Baluze nous a conservé une version française, *Arnaud Taillefer, fils de Guillaume, et sa femme Raingarde voüerent de fonder une abbaïe au lieu de sainct Amand hermite, laquelle ils commencerent, mais prévenus de mort, ne la sceurent parachever* (40).

Ce vœu suivit de près le moment où les Périgourdins dominèrent sur l'Angoumois. Il ne fut réalisé qu'après leur expulsion ; on peut donc croire qu'il se rattachait à l'espérance de recouvrer l'héritage paternel. Arnaud du reste reprenait le surnom de Guillaume, affirmant ainsi son origine et ses droits. Moins de vingt ans plus tard, Arnaud avait pris les armes et livrait au comte Ramnoul un combat où périt ce dernier, le 27 juillet 975 (6). Quelques années après, il était maître d'Angoulême dont il avait chassé Richard le Fou (*Insipiens*), dernier rejeton mâle de la branche cadette des Vougrinides (37).

Cette conquête ne fut pas exempte de difficultés; mais là encore, Adémar de Chabannes garde un silence prudent et nous devons recourir à l'*Historia pontificum*.

(40) Coll. Baluze, XXXVIII, 127. Cf. Adémar, III, 35.

Une réaction se faisait alors, dans le monde religieux, contre les bâtards dont les grands seigneurs et les princes peuplaient les hautes charges ecclésiastiques. C'était le temps où le clergé et le peuple de Bourges, par une sédition prolongée cinq années durant, empêchaient l'intronisation d'un bâtard de Hugues Capet, *dicentes una voce : Non decet dominari ecclesiæ filium scorti* (41).

S'appuyant apparemment sur cet argument, l'évêque d'Angoulême, Hugues Comptors, fils du châtelain de Jarnac, fit les plus grands efforts pour s'emparer du comté et le réunir à son évêché. Ce prélat habile, éloquent et lettré n'usa pas seulement de ces dons naturels pour agir par la persuasion sur ceux dont le concours lui était nécessaire. Aux nobles de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord et de la Saintonge, il distribua sans mesure, en *casamenta*, les biens de son église, sacrifiant tout au but qu'il poursuivait : finalement il la laissa si appauvrie par ces aliénations imprudentes et, somme toute, infructueuses, que les revenus suffisaient à peine à entretenir quelques chanoines (42).

Devenu maître du pays, Arnaud II et sa femme commencèrent l'exécution de leur vœu. Un couvent s'éleva en l'honneur de saint Amant sur le lieu de sa cellule ; des moines, ayant à leur tête un abbé nommé Francon, y furent appelés. Raingarde étant morte sur ces entrefaites, laissant un fils appelé Guillaume comme son aïeul, le comte Arnaud se remaria à la veuve d'Arbert,

(41) Adémar, III, 39.

(42) *Historia Pontificum*, cap. XIX. — Hugues, élu le 21 mars 973 *(ibid.)*, mourut le 24 novembre 990 et fut remplacé par Gombaud, ordonné le 22 septembre 991 *(Annal. Egolism. continuatio* II, ap. Pertz, XVI, 487, dont la précision mérite toute créance).

vicomte de Thouars, Audegarde, fille de Calon, vicomte d'Aunai et de Sénegonde de Marcillac (43). Guigues, abbé de Saint-Cybard, obtint des nouveaux époux la confirmation partielle des libéralités d'Arnaud Ier portant sur la dîme du tonlieu d'Angoulême, *decimam tributi ex venditione thelonei* (44).

Arnaud Taillefer a vécu après le 1er juin 987, puisque sa souscription figure au bas d'une charte de sa femme, datée *Hugone regnante anno primo* (45).

Il mourut le 2 mars suivant, s'étant fait moine à Saint-Cybard, et fut inhumé près de son père. En janvier 989, Audegarde, deux fois veuve, donnait au monastère de Noaillé l'église Saint-Gaudens en Niortois pour fonder les anniversaires de ses parents et de ses maris (43).

De son côté, Guillaume IV donnait, dès 988, pour l'âme de son père Arnaud, à Hugues, évêque d'Angoulême, le monastère de Saint-Amant, « construit, dit-il, sur un domaine autrefois enlevé à l'Église par ses ancêtres ». Avant sa mort, en novembre 990, Hugues reçut la restitution du domaine lui-même faite par le comte, le clerc Belhomme, son oncle maternel, et Raingarde, sa sœur (46).

Guillaume IV assistait en 1002 à la fondation de

(43) Voir une charte de Noaillé, publiée par M. Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 404. — La date : *mense januario, anno primo Roberti regis*, doit être janvier 989 et non janvier 988.

(44) Cartulaire de Saint-Cybard, n° CCXXII, fol. CXII.

(45) *Arch. hist. du Poitou*, 111, 455.

(46) *Ego Willelmus comes, et Bellus homo clericus avunculus meus, et ego Raingardis matrona, soror domni hujus* (nous rectifions ainsi la copie fautive de Baluze : *ergo Raingardis mater soror doni hujus*) *reddimus sancto Petro curtem que vocatur sancti Amantii.* (Coll. Baluze, XXXVIII, 111).

l'abbaye de Bassac et en mars 1004 à un plaid tenu par l'évêque Grimoard (47). Il épousa Gerberge d'Anjou, dont le frère Foulques Nerra fut le pupille de Guillaume IV, duc d'Aquitaine (49). Leur père Geofroi Grisegonelle était mort en 987. Or, en janvier 989, le fils d'Arnaud II assistait à Poitiers à la dotation de l'hôpital par le duc, sa femme Emme et leur fils, Guillaume le Grand (48). Ce dernier devint l'intime ami du comte d'Angoulême dont il fit son conseiller : on disait d'eux qu'ils n'étaient qu'un cœur et une âme. Ils firent ensemble campagne contre un petit fils de Bernard de Périgord, Boson II, comte de la Marche, auquel ils enlevèrent le château de Rochemeaux. Le duc aida le fils d'Arnaud à s'emparer de Blaye et lui inféoda les vicomtés de Melle, Aunai et Rochechouart ainsi que les honneurs de Chabanais, de Confolens et de Ruffec (49).

Le 3 août 1016, on retrouve aux côtés du duc, à Poitiers, Guillaume d'Angoulême et son fils Audoin. Un nouveau lien allait se créer entre eux. Sanche III, duc de Gascogne, avait deux sœurs, Aremburge dite *Prisca* (l'aînée) et Alaizie. Le duc devenu veuf épousa la première, et fit unir sa belle-sœur au fils de son ami.

Audoin était devenu l'aîné des fils de Guillaume IV par la mort successive de ses frères Arnaud et Guillaume (50). Lui et Geofroi, son cadet, étaient mariés

(47) Mss. fr. 18.736, fol. 205. — Coll. Doat, CXXVIII, 31.

(48) Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1847, p. 30. — Coll. Moreau, XIV, 91.

(49) Adémar, III, 41.

(50) *Ego in Dei nomine Willelmus Engolismensium comes... exhortante nobilissima conjuge mea Girberga atque filiis meis dulcissimis vivis Helduini, Gauzfredi* (sic), *nec non defunctis Hernaldi atque Willelmi, dono... ecclesiam S^ti Christophori martyris super*

et pères de famille à une date qui se place entre 1021 et 1024 (51).

On peut lire avec intérêt dans Adémar des épisodes nombreux de la vie très mouvementée de Guillaume IV d'Angoulême : son voyage à Rome, le châtiment d'Aimeri de Rancogne révolté pendant son absence, le plaid de Saint-Junien pour la désignation d'un évêque à Limoges, la destitution de Guillaume, fils du vicomte Odalric III, qui avait eu la cruauté de faire aveugler son frère Audoin pour lui enlever le château de Marcillac (avril 1024), l'expédition en Lombardie avec le duc d'Aquitaine (1025), enfin le départ pour la Terre-Sainte du comte, le 1er octobre 1026, son retour inespéré après diverses vicissitudes, l'ovation qui l'accueillit à Limoges d'abord, puis dans sa capitale.

Les bornes de cette communication nous obligent à éliminer ces détails, auxquels nous aurions peu de choses à ajouter. Il n'en est pas de même du dernier chapitre de la vie de Guillaume IV d'Angoulême.

Revenu dans ses foyers avec toutes les apparences d'une santé florissante, le comte, au moment de partir en Saintonge pour châtier des séditieux, se trouva pris d'une langueur subite. Les médecins ne pouvant rien comprendre à l'affaiblissement progressif qui s'accentuait malgré leurs remèdes, diagnostiquèrent un maléfice. A l'insu du comte, qui s'était fait installer, — comme plus tard Philippe II d'Espagne à l'Escurial —

fluvium Caranta... pro remedium anime progenitoris mei seu genitrice mea, Hernaldi atque Raingardi... (Coll. Baluze, XXXVIII, 111). Le jeune Guillaume souscrit encore à une donation de ses parents à St-Ausone publiée par M. Babinet de Rencogne (*Mémoires* de Jean Gervais, p. 402), d'après les Arch. de la Charente, H. 529.

(51) Charte de l'év. Rohon (Coll. Baluze, XXXVIII, 127).

une chambre donnant sur une église pour suivre les offices durant sa maladie, on arrêta une sorcière présumée et l'on fit appel au jugement de Dieu. Après une défense acharnée, qui ne dura pas moins de six heures, le champion de l'inculpée, ayant la tête fracassée et les membres brisés, succomba enfin dans le duel judiciaire. Supposée coupable et mise à la torture, la sorcière supporta tous les tourments sans proférer un mot. Mais trois autres femmes, arrêtées avec elle, l'accusèrent d'avoir façonné de grossières images de limon pour perpétrer un sortilège. On découvrit ces figurines enterrées et déjà putréfiées. Le comte, alors informé de l'affaire, défendit qu'on tourmentât davantage la misérable créature et lui fit grâce de la vie.

Cependant l'état du comte empirait. Sentant sa fin prochaine, il fit venir les siens et régla sa succession. Rohon, évêque d'Angoulême, et Arnaud de Cognac, évêque de Périgueux, vinrent le visiter avec tous les abbés du pays ; il leur demanda pénitence et fut par eux absous et béni. Ayant passé le carême entier en exercices de dévotion, il reçut l'extrême-onction et le viatique, et le 6 avril, il dormit son dernier sommeil, les lèvres posées sur un fragment de la Croix rapporté de Jérusalem.

Le lendemain était le dimanche des Palmes. Au milieu de la ville en deuil, le corps du comte, couvert de branchages verdoyants et de fleurs, fut porté à la basilique de Saint-Cybard. Devant l'autel de Saint-Denis les deux évêques le déposèrent dans une tombe où fut placée son épitaphe inscrite sur une tablette de plomb. La cérémonie funèbre accomplie, les officiants et le peuple continuèrent la procession des Rameaux

en chantant l'*Hosanna* et parachevèrent la solennité du jour.

Guillaume avait, par avance, laissé à la basilique des témoignages de sa munificence. Outre le don du bois de Vénat, il lui avait offert de riches ornements, une croix processionnelle pesant sept livres d'or, enrichie de pierres précieuses, et des candélabres d'argent d'orfèvrerie sarrazine, pesant quinze livres ou trois cents sous.

VIII

Le premier acte d'Audoin II, proclamé comte d'Angoulême, fut de faire brûler hors de la ville, à l'heure même où le peuple assistait aux obsèques du comte, la sorcière à qui son père avait pardonné et les trois femmes qui l'avaient dénoncée. Adémar a tu cet épilogue, mais l'interpolation de Limoges, qui seule parle des tortures, qui seule indique la provenance des candélabres offerts à Saint-Cybard, nous l'a révélé. Les réticences d'Adémar s'expliquent fort bien. Cette affaire de sorcellerie, étouffée dans un bûcher, masquait un crime réel. Guillaume savait que le mal dont il se mourait était un long empoisonnement, il en connaissait l'auteur. C'était le secret de sa clémence.

Le corps du fils d'Arnaud reposait depuis une nuit à peine dans son tombeau que déjà la guerre avait éclaté entre ses fils ; Geofroi, trouvant son apanage insuffisant (52), s'était emparé de Blaye. Audoin le réduisit et

(52) Il avait reçu Rancogne par avance d'hoirie (Adémar, III, 60).

lui laissa les trois quarts de ce château, en lui imposant l'hommage poour ceux d'Archiac et de Bouteville, en Saintonge, apportés à Geofroi par sa femme, fille du vicomte Mainard le Riche.

Le 8 septembre suivant. Audoin assistait à Blaye, dans l'église Saint-Romain, au sacre de Geofroi, archevêque de Bordeaux (39), en présence de ses alliés, les ducs de Gascogne et d'Aquitaine.

Il mourut, d'après l'*Historia pontificum*, dans la quatrième année de son principat, donc après le 7 avril 1031, mais avant le mois de juin, date où Geofroi, son frère et successeur, donnait le village de Muron à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (53).

De son union avec Alaizie, Audoin avait eu deux fils, Guillaume et Arnaud (54), et une fille, Actilde. Il est certain que non seulement celle-ci (55), mais aussi son frère aîné survécurent à leur père, et pourtant la succession d'Audoin ne passa pas à son plus proche héritier légitime. Guillaume, surnommé *Chansard* (par antiphrase sans doute), qu'on verra plus tard souscrire des actes de son oncle Geofroi à son rang familial, avant les enfants du comte, fut exhérédé, et — fait bien remarquable, — non par son père, mais par son aïeul. L'*Historia pontificum* — encore une fois instructive — fait connaître le motif de cette infraction aux coutumes féodales. Guillaume IV laissa la jouissance viagère de ses états à son aîné, dont il n'avait pas à se plaindre,

(53) Ms. lat. 12.898, fol. 7 et 36.

(54) Il souscrivent à une charte de Rohon donnant à Saint-Amant le village de Guissalle (Coll. Baluze, XXXVIII, 127).

(55) *Ego in Dei nomine Willelmus dux Aquitanie, et Actildis filia Alduini, circa nos tractantes de Dei amore*, alodum nostrum in pago Alniensi, quod vocatur *Carantiniacus cum appendiciis suis in castro Metule...* (Sans date. Coll. Baluze, XXXVIII, 106).

mais il exclut les enfants d'Alaizie, ayant acquis la certitude que cette ambitieuse, désespérée de se voir reléguée au second plan après un an de pouvoir intérimaire, l'avait fait empoisonner. Telle fut la cause de cette proscription : elle montre que l'aînesse ne consacrait nullement le droit absolu de l'enfant premier-né, mais bien la faculté pour le chef de famille d'avantager l'hoir le mieux apte à gérer sa fortune et à tenir son rang.

J. Depoin.